

LA LETTRE DU PROJET

DE CITÉ ADMINISTRATIVE DU 21ÈME SIÈCLE



EDITION N°2 | NOVEMBRE 2019

Directrice de la publication :
Muriel Nguyen
préfète de la Somme

Réalisation et conception :
service communication et
représentation de l'État - 2019

FAQ

Une foire aux questions est en ligne
afin de répondre à vos interrogations,
retrouvez-la sur :

www.somme.gouv.fr
- Services de l'État
- Cité administrative d'Amiens

Crédits d'auteur :
Photos :
SCRE & DDTM

Illustrations :

- p. 8-9 - Freepik / smalllikeart / iconixar / hirschwolf (de www.flaticon.com)
- p. 10-11 - Freepik / Nikita Golubev (de www.flaticon.com)
- p. 12-13 - srip / Eucalyp / Freepik (de www.flaticon.com)
- p. 14-15 - Freepik (de www.flaticon.com)
- p. 16-17 - Freepik / Nikita Golubev (de www.flaticon.com)
- p. 19-20 - Freepik / Nikita Golubev (de www.flaticon.com)
- p. 22-23 - Freepik / Eucalyp (de www.flaticon.com)

SOMMAIRE

HISTORIQUE

L'historique du projet de la future cité administrative.
p. 2-3

M. DARMANIN

Résumé de la visite officielle du ministre sur le site de la future cité administrative.
p. 4-5

LA DDTM

L'installation de la DDTM dans ses nouveaux locaux, rue de la Vallée. p. 6-7

CALENDRIER

Les évènements à venir concernant la mise en place du projet de cité administrative.
p. 7-8

PASSIVHAUS

Qu'est-ce que le label Passivhaus?
p. 9-10

LES SERVICES

Les futurs services aménagés pour les agents de la cité administrative, etc.
p. 11-12

LE JURY

La composition du jury
p. 13

INTERVIEW

En exclusivité l'interview de 2 des membres du jury. p. 14-18

LES AGENTS

Retrouvez dans chaque édition la présentation de 2 des services qui intégreront la cité administrative. p. 19-20

HISTORIQUE

CITÉ ADMINISTRATIVE

21ème siècle - AMIENS

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative d'Amiens, la préfecture de la Somme est maître d'ouvrage de l'opération et assure le rôle de direction de projet. La préfecture de la Somme a confié la conduite de l'opération, par l'intermédiaire d'une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée (convention MOM), au SAFI GIM, le service des achats, des finances et de l'immobilier, bureau gestion et expertise immobilière ministérielle du Secrétariat général des Ministères Économiques et Financiers.

Le projet de construction de la cité administrative s'inscrit dans le plan de rénovation énergétique des cités administratives dont le budget support est le BOP 348. Le BOP 348 est piloté par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) qui a pour mission de valider les projets en Comité National de l'Immobilier Public (CNIP) aux regards de critères de performances immobilières, énergétiques et économiques.

La DIE veille également, tout au long du projet, au respect de ces cibles de performances qui se traduisent:

- pour la performance immobilière par des objectifs de densification globale des surfaces,
- pour la performance énergétique par des niveaux de labellisation à obtenir,
- pour la performance économique par un objectif de retour sur investissement le plus court possible.

Le projet de regroupement des services administratifs amiénois sur la ZAC Gare la Vallée a fait l'objet d'une première phase concernant le relogement de la direction départementale des territoires et de la mer qui s'est achevé le 16 septembre avec l'emménagement des services dans le bâtiment Equinoxe, situé 35 rue de la Vallée à Amiens.

La deuxième phase du projet comprenant le relogement de 16 services, est engagée et une phase de candidature s'achève actuellement. Le jury de sélection s'est réuni le 23 septembre pour désigner les quatre candidats retenus qui pourront remettre une offre. La remise des offres est prévue pour le 31 mars 2020. Les candidats seront quant à eux auditionnés et s'en suivra une phase de négociation et de mise au point avec chaque candidat. À l'issue de cette phase de négociation, le marché sera attribué et notifié pour mi-2020.



M. DARMANIN

Ministre de l'Action et
des Comptes publics



**LES CITÉS ADMINISTRATIVES,
EMBLÉMATIQUES DE LA PRÉSENCE DE
L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES, VONT
FAIRE L'OBJET D'UN PROGRAMME DE
RÉNOVATION SANS PRÉCÉDENT**



Le site de la future installation des bureaux de la cité administrative

À l'occasion d'un déplacement dans les Hauts-de-France, Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics s'est déplacé le jeudi 11 avril 2019 sur le thème du plan de rénovation des cités administratives, ici celle d'Amiens.

Les cités administratives, emblématiques de la présence de l'Etat dans les territoires, vont faire l'objet d'un programme de rénovation sans précédent : 39 d'entre elles vont bénéficier d'un investissement d'un milliard d'euros sur 5 ans dans le cadre du Grand plan d'investissement pour la transition énergétique et la lutte contre l'obsolescence du parc immobilier de l'Etat.

Prochainement le projet de la cité administrative d'Amiens verra le jour quartier Gare la Vallée à Amiens. Les travaux débuteront début 2021. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, est venu à Amiens le jeudi 11 avril 2019 pour s'en assurer. Les futurs bâtiments accueilleront à terme plus de mille fonctionnaires des services de l'Etat jusque-là répartis à travers la ville. 16 services au total vont intégrer ces locaux comme la direction départementale de la protection des populations, la cohésion sociale, l'ARS, l'Agence de l'eau Artois-Picardie... Le millier de fonctionnaires attendu à la future cité administrative d'Amiens devraient prendre possession des lieux début 2023.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER : PREMIER OCCUPANT DU PÔLE DES SERVICES PUBLICS DU 21ÈME SIÈCLE

UNE INSTALLATION DANS UN QUARTIER EN PLEIN RENOUVEAU

Cette implantation, plus en coeur de ville, permet déjà de se rapprocher de plusieurs institutions tels que l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), la Banque des territoires, la DREAL, la DIRRECTE, dans ce quartier qui accueillera à terme la future cité administrative du 21ème siècle.

Elle permet également à un grand nombre d'agents de privilégier désormais les mobilités douces et durables pour leurs déplacements quotidiens, comme le train, le bus dont le bus à haut niveau de service, le vélo, la marche...

Ce déménagement avait également pour objectif principal d'améliorer les conditions de travail des agents de la DDTM. En effet, ce bâtiment entièrement neuf, respecte les dernières normes d'isolation thermique et phonique, il procure donc un confort de travail réellement amélioré, notamment par le système de réglage automatique de climatisation et de chauffage, qui permet à chacun d'adapter la température de son bureau.

Le bâtiment est également bien sécurisé, avec la mise en place d'un système de badge à chaque entrée et à chaque étage.

Il offre enfin des commodités supplémentaires pour les agents : salles de réunion lumineuses, accueil spécifique, local vélo couvert et sécurisé et même des douches nécessaires dans le cadre de l'exercice de certaines missions de contrôles sur le terrain.



Afin d'accompagner les agents dans ce déménagement et pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions, une organisation spécifique a été mise en place.



Logo spécifique utilisé en interne pour la communication autour du déménagement

Pour le suivi des différentes phases de chantier (cloisonnement, réseau informatique, ameublement, ...) et la préparation des opérations de déménagement, un groupe de travail hebdomadaire a été mis en place, avec une fois par mois, la présence d'un correspondant par service.

Un dispositif de communication a été développé en interne afin de diffuser les informations de façon réactive auprès des agents, via la chargée de communication ou les correspondants des services. En particulier, une adresse e-mail partagée a été mise en place, ainsi qu'une « foire aux questions » et des informations générales sur les modes de transports alternatifs à la voiture accessibles du nouvel emplacement de la DDTM.

Les agents ont découvert leur nouvel environnement et le fonctionnement des boîtiers de climatisation notamment au travers de vidéos, réalisées en interne et mises en ligne pendant le déménagement.

L'ensemble de ces dispositifs a permis la réussite de la phase de déménagement dans le délai imparti et pourra servir de base pour les futurs déménagements au sein des services de l'État.





Le label Passivhaus est un label allemand de performance énergétique des bâtiments, peu répandu en France.

Le Passivhaus est un concept global de construction de bâtiment à très faible consommation d'énergie. Le but de ce concept est de créer des logements qui permettent de se passer de chauffage conventionnel. En français, cela signifie maison passive, c'est à dire une maison ne se chauffant pas par un moyen nécessitant des éléments consommant de l'énergie.

Les bâtiments labellisés Passivhaus permettent de réaliser des économies d'énergie allant jusqu'à 90% par rapport à un bâtiment classique. Les économies d'énergie dans les

grands bâtiments Passivhaus sont obtenus en utilisant des composants de construction écoénergétiques et un système de ventilation de qualité. Le niveau de confort est considérablement augmenté.

Les constructions Passivhaus permettent donc de conserver un confort de haute qualité en utilisant simplement l'énergie dégagée dans le bâtiment.

**LABEL
PASSIVHAUS**



La préfecture a missionné le bureau d'étude COSB afin de réaliser une étude de faisabilité pour le restaurant inter-administratif (RIA), étude remise au maître d'ouvrage le 29 juillet 2019.

L'étude du RIA a permis de confirmer le besoin de 500 couverts-jour auquel seront adjoints des points-caféteria, permettant une offre de restauration le plus large possible. De plus, des espaces de convivialité sont également programmés dans les bâtiments.

Actuellement, 35 % d'agents sur Amiens utilisent une solution de restauration collective pendant la pause méridienne. À terme, 55 % des agents interrogés souhaitent bénéficier d'une solution de restauration collective. Cette enquête a également relevé les principales attentes des agents concernant les repas, telles que : des produits bio, bénéficier d'un espace caféteria, des produits végétariens... Une offre de restauration le soir, proposée aux agents par questionnaire, n'a pas retenu l'intérêt des futurs usagers.

Avant la conception et la réalisation du restaurant inter-administratif, des études de programmation auront lieu durant le 1er semestre de l'année 2020.

SELON UNE ENQUÊTE

— L'OFFRE DE RESTAURATION LA PLUS LARGE POSSIBLE

**55%**

DES PERSONNES CONSULTÉES
AYANT RÉPONDUES
SOUSHAITENT BÉNÉFICIER
D'UNE SOLUTION DE
RESTAURATION COLLECTIVE

**500**

COUVERTS PAR JOUR



DES POINTS CAFÉTÉRIAT
DES ESPACES DE CONVIVIALITÉS

À l'élaboration du projet de cité administrative, des solutions de crèches externes ont été proposées afin de répondre aux besoins des futurs agents notamment en lien avec la SPL Amiens aménagement qui projette de faire bâtir une nouvelle crèche de 30 berceaux sur une parcelle voisine de la cité administrative. Des discussions sont en cours avec l'aménageur à ce sujet.

Pour mémoire, l'État dispose d'ores et déjà d'une offre en matière de réservation de berceaux pour Amiens, représentant 44 berceaux.

À ce titre, le renouvellement du marché régional de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) concernant les offres de crèche, dans lesquelles sont



compris les actuels 44 berceaux amiénois, est prévu au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

La préfecture a également décidé d'étudier une solution de crèche interne à la cité administrative. Elle porterait soit sur une implantation au sein même de l'établissement, soit dans un environnement domanial à proximité immédiate de la cité administrative. Cependant, la solution d'implantation de la crèche au sein du bâtiment de la cité administrative nécessitera la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité.

L'ÉTAT DISPOSE D'UNE OFFRE DE 44 BERCEAUX EXISTANTS EN MATIÈRE DE RÉSERVATION.



POSSIBLE MISE EN PLACE DE 30 NOUVEAUX BERCEAUX



L'observatoire des mobilités émergentes, étude cofinancée par l'ADEME et la SNCF au niveau national et dont les résultats ont été publiés en mai 2017 fait apparaître le développement de certains modes de déplacement en alternative au véhicule individuel. A commencer par un développement du covoiturage et l'auto-partage (<https://covoiturage.interieur.rie.gouv.fr/>) à l'image de site ministériel déjà existant. Cette étude fait apparaître également une émergence des moyens de transport urbains, tels que le vélo (23% des personnes interrogées), les trottinettes et autres objets de glisse urbaine (10% des personnes interrogées).

L'expérience du relogement de la DDTM confirme le ratio cible d'une place de stationnement pour 3 agents (144 agents installés, 50 places de parking pour le personnel et 20 places de parking pour les véhicules de service).

Le choix de la location des places de stationnement est également un point central du projet. Une construction de parking souterrain imposerait un surcoût non négligeable du fait de la trop grande proximité de la nappe phréatique.

Des contraintes archéologiques existent aussi avec la présence d'un cœur de cité gallo-romaine sur l'ensemble de la ZAC.

Afin d'atteindre la cible de 350 places pour les usagers de la cité administrative, il a été proposé de limiter la construction de places de stationnement sur les parcelles et de reporter le besoin sur les offres locatives situées à proximités.

L'arbitrage des places de stationnement sera réalisé par service en concertation avec les organisations syndicales.



LIMITER LES CONSTRUCTIONS ET SE REPORTER SUR LES OFFRES LOCATIVES À PROXIMITÉ POUR ATTEINDRE LA CIBLE DE 350 PLACES.



Le jury de sélection des candidats au marché public global de performance (MPGP) a pour fonction d'étudier, parmi tous les dossiers reçus provenant du marché européen, les 6 dossiers sélectionnés. Parmi ces derniers, 4 ont finalement été choisis en vue de la phase 2 de la mise en place du projet de la cité administrative du 21ème siècle, à Amiens. Après analyse des offres par le jury, le lauréat se verra attribuer le MPGP. Ce jury de sélection se compose de :



Mme Muriel Nguyen
préfète de la Somme



M. Alain Gest
président d'Amiens Métropole



M. Louis Colli
conseiller spécial
immobilier (MRPIE)



M. Laurent Tapadinhas
directeur régional de
l'environnement,
l'aménagement et le logement
(DREAL)



M. Joël Bye
chef de bureau expertise et
stratégie immobilière
de l'État (DIE)



M. François Pelegrin
architecte DPLG,
architecture PELEGRIN



M. Olivier Sidler
ingénieur énergétique,
ex-ENERTECH



Mme Aline Branders
architecte ISA (agence
A2M Architecture)



M. Dang Tran
ingénieur en chef des
Ponts, directeur général
adjoint, Poste Immo



M. Patrick Lhermite
ingénieur, directeur des
investissements,
Assistance Publique-
Hôpitaux de Paris



**M. Jean-Christophe
Loric**
adjoint délégué à
l'urbanisme et au
logement pour tous, ville
d'Amiens



M. Ronald Sirio
architecte DPLG, atelier
Massena

Comment voyez-vous votre rôle de membre dans ce jury ?

En matière de performance énergétique, le projet est extrêmement exigeant.

L'expérience que j'ai en poursuivant des objectifs ambitieux mais surtout en mesurant avec précision comment fonctionnaient réellement les bâtiments, me permet de voir assez vite dans un projet si les bonnes mesures ont été effectivement mises en oeuvre. Je vois donc mon rôle essentiellement tourné vers l'évaluation rapide de la pertinence des dispositions proposées par l'équipe pour atteindre les objectifs imposés. Je m'intéresserai notamment au caractère économe ou non de l'architecture et de ses choix, aux usages électriques, au traitement de la ventilation, à l'étanchéité à l'air, etc.

Quelles sont les raisons qui vous ont fait accepter ce rôle ?

J'ai accompagné beaucoup d'équipes de concepteurs, avec plus ou moins de bonheur, dans l'élaboration de bâtiments qui devaient être très performants. Je connais les principaux écueils de cette démarche, et je me suis dit que peut-être cette expérience un peu originale pourrait être utile dans le projet d'Amiens que je considère comme un projet très ambitieux.

Comment appréhendez-vous les prochaines étapes ?

Tout va dépendre du règlement et du mode de fonctionnement du jury. Mais une chose est sûre: mon efficacité et la pertinence de mon jugement dépendront des éléments techniques détaillés que j'aurai eu le temps d'analyser. Il faudra donc nous offrir ce temps nécessaire à un travail de qualité dans la mesure où on ne peut pas seulement se référer aux analyses de la commission technique sur un sujet aussi pointu.

Je ne sais pas si cela sera possible, mais j'ai l'habitude d'analyser moi-même les rapports de simulation dynamique ou la liste des prescriptions envisagées pour atteindre les performances recherchées.

Pouvez-vous citer trois architectes (toutes périodes confondues) qui sont pour vous des repères, des références incontournables ?

Je tiens préalablement à préciser que je bornerai volontairement mon expertise dans ce jury à des éléments techniques et que je ne pense pas avoir les compétences et la légitimité pour juger de l'architecture sur un autre plan que sa fonctionnalité bioclimatique. Ceci étant posé, voici trois noms d'architecte:

- Hermann Kaufmann - Architecte du Vorarlberg en Autriche. Il est à mon avis celui qui a le mieux intégré dans une architecture de qualité toutes les contraintes environnementales et énergétiques. Il aurait été un candidat parfait pour le projet d'Amiens.

- Le Corbusier : pour son inventivité et sa liberté créatrice. La Cité Radieuse à Marseille reste pour moi un modèle d'inventivité « fonctionnelle » : tout est pensé pour ceux qui vont vivre à l'intérieur du bâtiment, et c'est une tendance qui se perd...

- Norman Foster : je suis fasciné par son architecture et la pureté de ses lignes, même si je dois reconnaître qu'elle n'est pas particulièrement tournée vers la maîtrise de l'énergie. Foster est plutôt « High-Tech », ce qui pour moi est aujourd'hui pratiquement incompatible avec les bâtiments performants du futur.

Pensez-vous avoir un rôle sur l'évolution de l'architecture du 21ème siècle ?

Ces vingt dernières années, j'ai formé des centaines d'architectes à la conception des bâtiments performants. Mais il s'agissait d'architectes généralement peu connus. Beaucoup m'ont dit que j'avais changé leur vision de la conception architecturale par la manière d'aborder désormais leurs projets. En ce sens je pense que j'aurai un peu contribué à faire évoluer les projets architecturaux vers une meilleure prise en compte des questions énergétiques et environnementales. En revanche, j'ai travaillé avec quelques grands noms de l'architecture, et avec eux j'ai le sentiment qu'au-delà du discours, il y a assez peu d'espoir que, dans un délai raisonnablement court, leurs projets architecturaux deviennent vertueux. Pour eux, l'image a encore une importance qui justifie tous les sacrifices, dont celui de la performance réelle des bâtiments. Étant à la retraite, ce n'est pas moi qui pourrais donc contribuer à l'évolution de leur architecture...

INTERVIEW



Je vois donc mon rôle essentiellement tourné vers l'évaluation rapide de la pertinence des dispositions proposées par l'équipe pour atteindre les objectifs imposés.



OLIVIER SIDLER
Expert français en maîtrise d'énergie

INTERVIEW

Je n'ai pas la prétention de dire que j'ai personnellement un rôle sur l'évolution de l'architecture du 21ème siècle mais je pense et j'espère que mon agence y contribue.

ALINE BRANDERS
Architecte ISA (agence
A2M Architecture)



Comment voyez-vous votre rôle de membre dans ce jury ?

La préfecture a notamment fait appel à moi pour mon expertise en construction durable. D'autre part, l'agence d'architecture dans laquelle je travaille répond à des appels d'offres de ce type, je possède donc une bonne expérience sur des projets d'échelle et de programme similaires. Je suis sensible à l'intégration des enjeux du développement durable dès la conception de façon à ce que ceux-ci ne soient pas vus comme une contrainte mais au contraire nourrissent l'architecture et le projet.

Quelles sont les raisons qui vous ont fait accepter ce rôle ?

C'est toujours intéressant de passer de temps en temps de l'autre côté de la barrière... La participation à un jury permet de découvrir comment les candidats proposent des solutions différentes pour un même projet. C'est aussi l'occasion d'avoir des échanges intéressants avec les autres membres du jury. Je pense pouvoir apporter un regard extérieur éclairé tant sur les questions architecturales que environnementales de part mon expérience.

Comment appréhendez-vous les prochaines étapes ?

Je me réjouis de revenir à Amiens. Je pense qu'à la suite de la première étape, qui concernait tout ce qui relevait du domaine administratif, la deuxième sera plus intéressante. Elle permettra de rentrer dans le vif du sujet en analysant les différents projets proposés.

Pouvez-vous citer trois architectes (toutes périodes confondues) qui sont pour vous des repères, des références incontournables ?

Cette question n'est jamais facile, j'aurais envie d'en citer bien plus ! En voici déjà trois :

- BIG – Bjarke Ingles : C'est un architecte novateur qui d'après moi répond aux enjeux du monde actuel. L'intégration de ses projets dans leur contexte me semble généralement très réussie, tant au niveau urbanistique et architectural qu'environnemental ou sociétal.

- OMA – Rem Koolhaas : Je trouve son approche très riche, notamment au niveau urbain et des projets de grande échelle. Ses recherches et publications sont également très intéressantes.

- Herzog & de Meuron : Pour leur travail de la matière, des textures, de la lumière, des jeux de transparence, ...

Mais j'aurais pu citer aussi Shigeru Ban pour son travail des matériaux suivant des principes circulaires et durables ou Le Corbusier, en tant que référence incontournable qui a marqué l'histoire de l'architecture, ... et bien d'autres.

Pensez-vous avoir un rôle sur l'évolution de l'architecture du 21ème siècle ?

Je n'ai pas la prétention de dire que j'ai personnellement un rôle sur l'évolution de l'architecture du 21ème siècle mais je pense et j'espère que mon agence y contribue. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles solutions, de nouveaux matériaux, de nouvelles formes de création. Notre démarche de conception intègre la durabilité dès les premières esquisses des projets tout en visant une architecture de haute qualité.

Quelles orientations prendra, selon vous, l'architecture du 21ème siècle ?

Face à toutes les évolutions (changements climatiques, innovations technologiques, augmentation de la densité de la population, ...) et les enjeux qui en découlent, je pense que l'architecture doit, plus que jamais, être résiliente. Dans tous les sens du terme, tant au niveau programmatique et fonctionnel qu'au niveau écologique. Les modes d'habiter et de travailler sont en pleine mutation. La mobilité, la production d'énergie, la gestion de l'eau et des ressources, la biodiversité, etc. offrent aussi des enjeux importants dans lesquels l'architecture peut jouer un rôle. Les villes et les bâtiments doivent pouvoir s'adapter, évoluer en fonction des changements et des besoins. Les modes constructifs doivent privilégier la circularité et l'utilisation rationnelle des ressources. Dans une démarche soutenable dans le temps et à l'échelle mondiale, il est primordial de rénover et de construire en prenant en compte les trois piliers du développement durable, social, économique et environnemental.

QUI SONT LES FUTURS OCCUPANTS DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE ?

2 DES FUTURS OCCUPANTS :



L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines du changement climatique, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la mobilité, de l'économie circulaire, de la préservation des sols et de la qualité de l'air.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie intervient dans 5 domaines tels que les déchets, les sols pollués et friches, l'énergie et le climat, l'air et le bruit, les actions transversales (production et consommation durable, villes et territoires durables).



Site internet :
www.hauts-de-france.ademe.fr

Site actuel :
67 avenue d'Italie
80000 Amiens

L'agence de l'eau est un établissement public du ministère chargé du développement durable. Il participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines. Elle aide à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

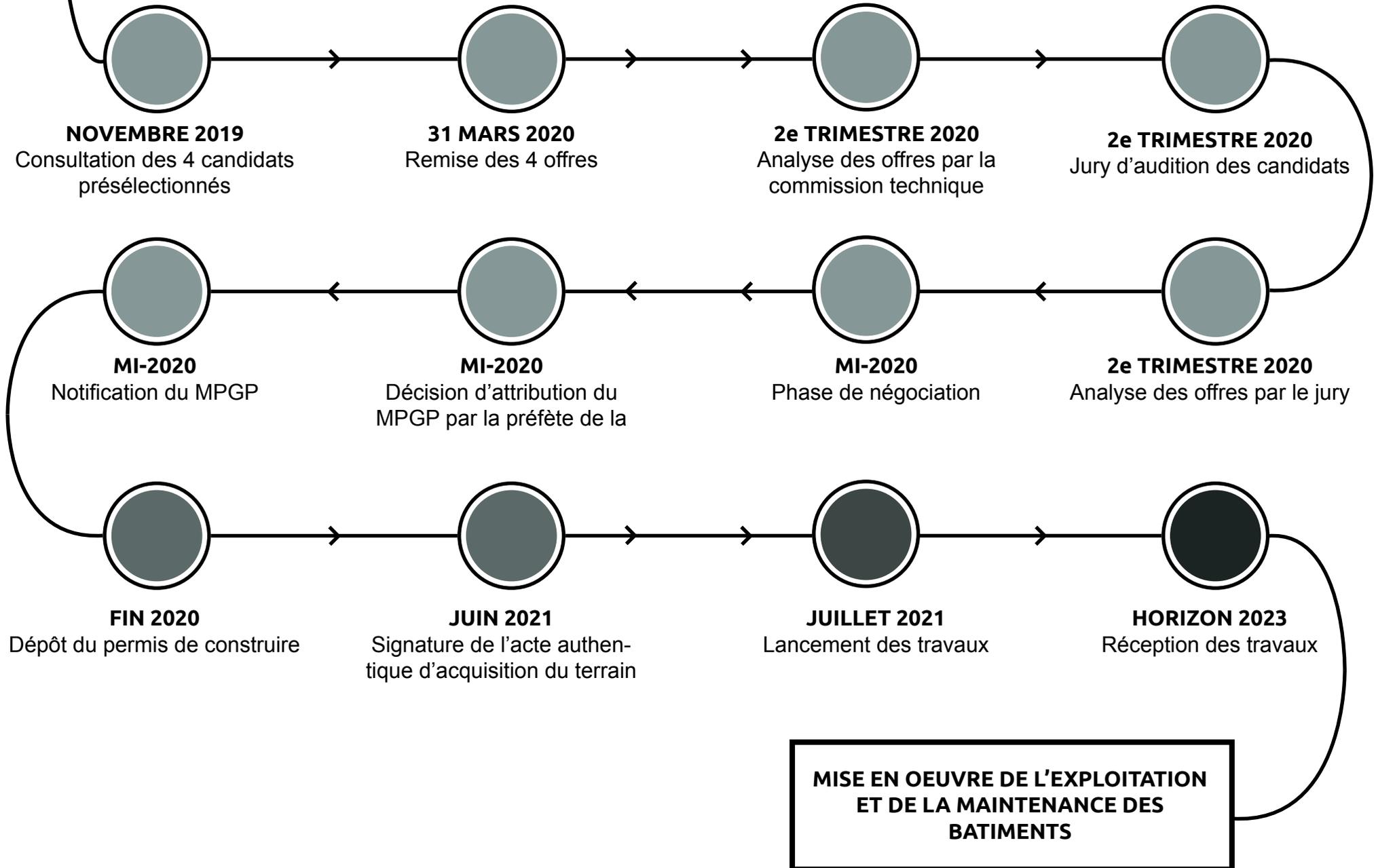
Les agences sur l'eau favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». À cela s'ajoutent des missions de concertation, de coopération internationale, d'information et d'éducation à l'eau.



Site internet :
www.eau-artois-picardie.fr

Site actuel (Mission Picardie) :
64 bis, rue du Vivier
CS 91160
80011 Amiens CEDEX 01







WWW.SOMME.GOUV.FR